

Industries culturelles et créatives

VECTEUR DE LIEN SOCIAL

BILAN D'ACTIVITÉ

2020

La culture au service des Objectifs de développement durable (ODD)

En 2005, la Conférence générale de l'UNESCO adopte la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Alors que le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de 2016 a reconnu « *le rôle transversal de la culture dans la réalisation des ODD* », le président de la République souligne lors de son discours de Ouagadougou en 2017 que la culture participe à la reconstruction d'un imaginaire commun avec le continent africain.

Le secteur des industries culturelles et créatives (ICC) est aussi bien un puissant levier de développement local inclusif, qu'un vecteur de promotion de la francophonie et de renforcement de la liberté d'expression. La structuration de ses filières offre des débouchés économiques tout en permettant un meilleur accès aux biens et services culturels aux populations concernées.

C'est dans ce contexte que l'AFD s'est vu confier en 2018 un nouveau mandat afin de soutenir les industries culturelles et créatives.

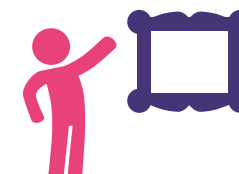
La stratégie de l'AFD dans le secteur des industries culturelles et créatives

Le soutien aux industries culturelles et créatives (ICC) est structuré autour de quatre axes d'intervention :

Les infrastructures et les équipements culturels



La formation professionnelle aux métiers de la culture



L'entrepreneuriat culturel



Les politiques culturelles et la gouvernance



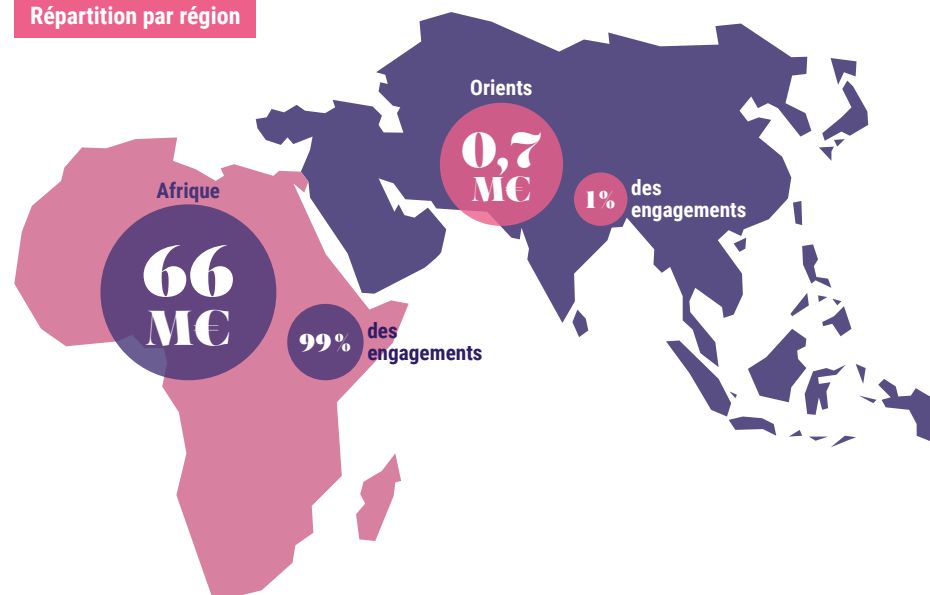
Les filières d'intervention éligibles dans le cadre de ce mandat relèvent de la définition de l'UNESCO, à savoir : le patrimoine culturel, l'audiovisuel et les médias interactifs, les arts de la scène et les festivités, les arts visuels et l'artisanat, les livres, le design et les services créatifs.

Les projets croisent des priorités thématiques de l'AFD telles que l'éducation, la gouvernance, le genre ou la lutte contre les inégalités, permettant ainsi de concrétiser l'ambition 100 % Lien social de l'AFD. L'enjeu économique des ICC est à penser en lien avec les Objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'ONU, via la structuration du secteur culturel et des projets qui améliorent la situation sociale et culturelle des populations.

Nos engagements dans le secteur des industries culturelles et créatives en 2020

Les ICC, secteur au modèle économique encore fragile, nécessitent un appui financier accompagné d'outils d'assistance technique et de renforcement de capacités. Le financement en prêt reste un défi, mais des opportunités existent dans les géographies où le secteur est plus mature, notamment dans les pays émergents.

Répartition par région



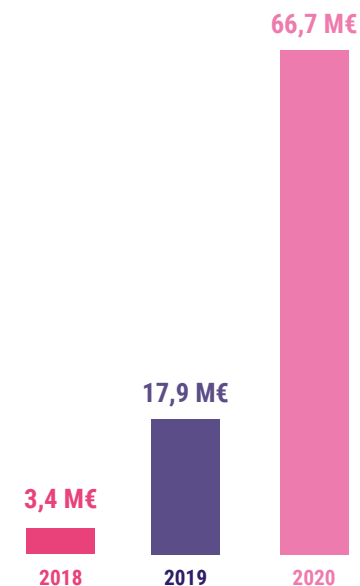
66,7 M€ engagés dans le secteur en 2020. L'évolution de l'activité de l'AFD dans le secteur a augmenté de **+ 272 %** entre 2019 et 2020.

Une logique partenariale

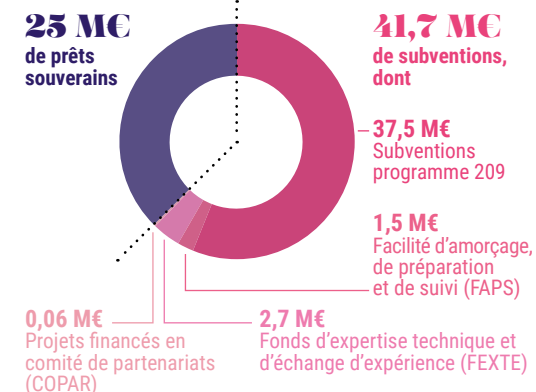
Le mandat «industries culturelles et créatives» s'inscrit pleinement dans la logique partenariale de l'AFD. La France jouit en effet d'un savoir-faire et d'une expertise qui s'exportent déjà dans la plupart des filières du secteur. La signature en 2018 d'une convention de partenariat stratégique et financier avec l'Institut français en fait son partenaire privilégié, aux côtés du ministère de la Culture, du musée du Quai Branly, de l'INA, l'école Rubika de Valenciennes, d'Expertise France, de la BnF mais aussi de l'Union européenne.

Depuis 2018, l'AFD a soutenu 28 projets dans le domaine des ICC, concentrés sur le continent africain, essentiellement en subvention. L'AFD entend générer un impact économique par le développement de filières ICC, et inciter les pouvoirs publics et bailleurs de fonds à investir dans ce secteur.

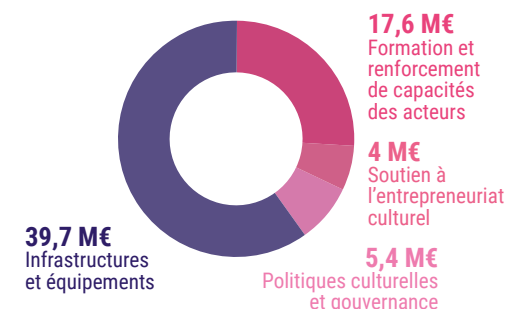
Évolution des engagements



Répartition par outil financier



Répartition par axe d'intervention



La culture comme levier de lien social

Parmi les bailleurs bilatéraux, l'AFD s'est positionnée comme pionnière sur la culture. En apportant une attention particulière aux besoins des populations les plus vulnérables, les politiques culturelles favorisent l'accès aux biens culturels, porteurs d'identités, de valeurs et de sens.

Accès Culture :

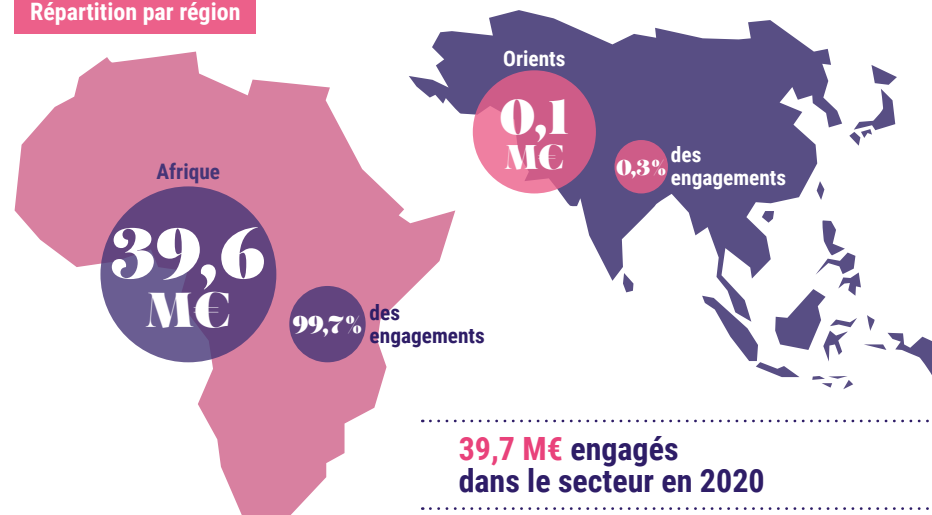
3 M€ | Subvention | Janvier 2020

Réalisé en partenariat avec l'Institut français, Accès Culture vise à financer en Afrique une soixantaine de micro-projets culturels dans le but de renforcer le lien social et les collaborations entre les acteurs culturels africains et français.

Infrastructures et équipements

Les ICC ont un rôle crucial à jouer pour atteindre l'Objectif de développement durable n°11. Celui-ci vise à « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, résilients et durables », en renforçant notamment « les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial ». Disposer d'équipements culturels de qualité permet un meilleur accès à la culture pour les populations, renforce l'attractivité des territoires et engendre ainsi des retombées positives sur le tissu économique local en général.

Répartition par région



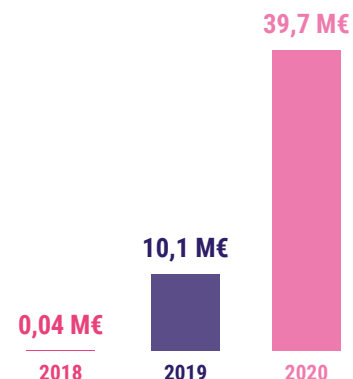
Burkina Faso :

Réhabiliter le Ciné Guimbi à Bobo-Dioulasso

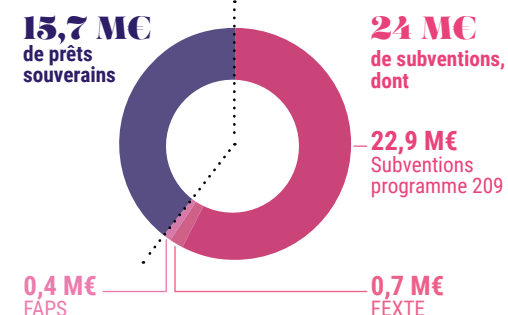
Composante du projet « Innovative Financing Initiative for Culture » (IFIC) : 1,5 M€
Fonds délégués de l'Union européenne | Mars 2020

Le projet vise à moderniser le cinéma historique et populaire Ciné Guimbi à Bobo-Dioulasso, capitale économique du pays. Le projet prévoit également sa transformation en véritable « hub culturel » pour des projets entrepreneuriaux, éducatifs et sociaux. Le cinéma proposera ainsi des formations aux techniques de réalisation audiovisuelle destinées aux femmes, des rencontres professionnelles, l'incubation et le soutien aux entrepreneurs du secteur audiovisuel, une programmation culturelle et un programme d'éducation à l'image en collaboration avec les écoles. Cette initiative dynamise non seulement l'écosystème économique à l'échelle régionale mais renforce aussi les liens entre les professionnels du secteur pour valoriser la création artistique du continent.

Évolution des engagements



Répartition par outil financier



L'AFD accompagne les demandes des contreparties africaines sur les enjeux du patrimoine. La montée en puissance de nos financements répond à la volonté politique annoncée par le président de la République de favoriser la circulation et la restitution des œuvres d'art aux pays africains qui en font la demande. C'est dans ce contexte que le Groupe a été sollicité pour financer la réhabilitation de sites patrimoniaux ou la construction de musées au Bénin et en Éthiopie.

FOCUS PATRIMOINE 2020

Musée d'Abomey - Bénin

L'AFD accompagne la valorisation du site des palais royaux d'Abomey et contribue à la création d'un musée sur l'épopée des Amazones et les rois du Dahomey.

FAPS (études préparatoires) : 300 000 € | Prêt souverain : 25 M€
Subvention : 10 M€

Partenariat pour expertise publique (ministère français de la Culture) et privée française sous la coordination d'Expertise France.

Palais national - Éthiopie

L'AFD contribue à la valorisation du patrimoine bâti et à la promotion de la politique culturelle et patrimoniale éthiopienne.

FAPS : 410 000 € | Subvention 209 : 20 M€

Partenariat avec Expertise France et les Établissements publics de Versailles à travers le ministère français de la Culture.

Églises de Lalibela - Éthiopie

L'AFD accompagne la coordination de l'étude de faisabilité pilotée par le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Éthiopie, et finance le CNRS pour la réalisation de travaux d'urgence sur certaines églises et la création d'une exposition numérique.

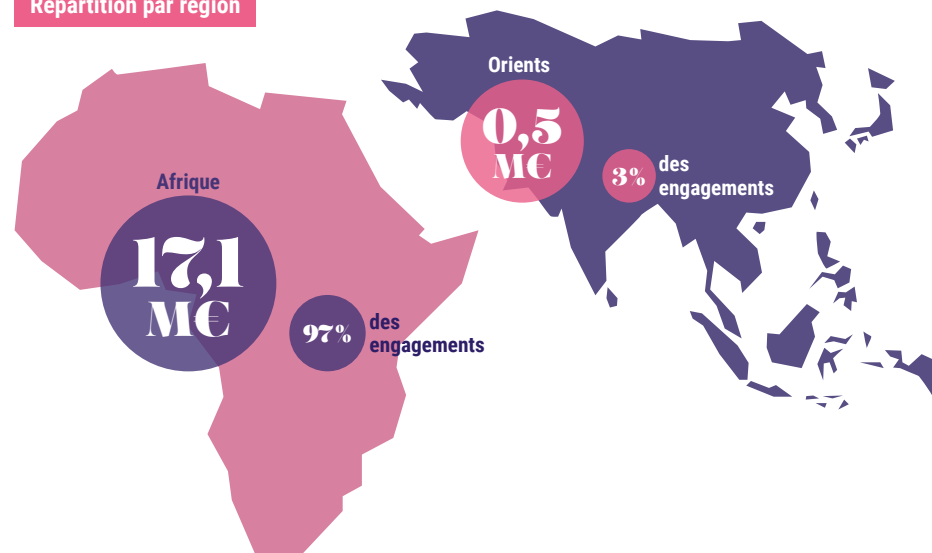
FAPS : 390 000 € | Subvention 209 : 4 M€

Partenariat avec Expertise France et le CNRS.

Formation et renforcement de capacités des acteurs de la filière

Le développement des filières créatives passe par une professionnalisation des acteurs du secteur dans les métiers du management, de la gestion d'équipements culturels et dans les métiers techniques de la culture. Pour y contribuer, l'AFD s'efforce de développer des filières de formation pérennes tout en s'appuyant sur l'expertise française.

Répartition par région



17,6 M€ engagés dans le secteur en 2020

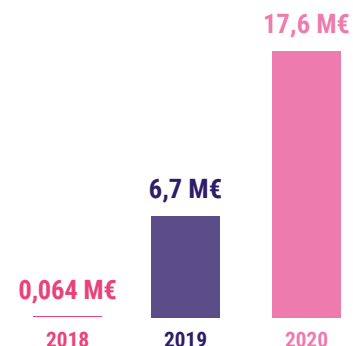
Maroc :

Former aux métiers du patrimoine

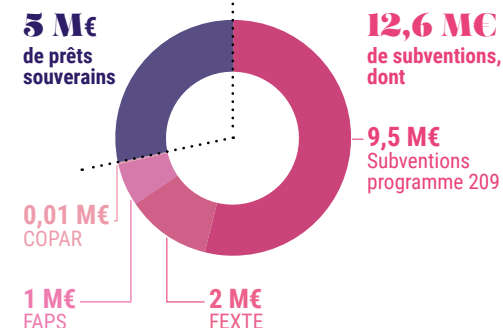
FAPS : 300 000 € | Novembre 2020

Dans le cadre d'une coopération Sud-Sud et Sud-Nord et avec l'expertise de l'Institut national du patrimoine, l'AFD accompagne la Fondation nationale des musées (FNM) au Maroc dans la création d'un pôle de formation aux métiers du patrimoine à destination du continent africain. L'objectif : structurer une filière de formation aux métiers du patrimoine et un réseau africain de professionnels afin de favoriser leur montée en compétence et le partage d'expérience.

Évolution des engagements



Répartition par outil financier



L'ensemble appui technique et renforcement des compétences est un levier clé pour le développement du secteur des industries culturelles et créatives. C'est une composante omniprésente dans l'ensemble des projets octroyés en 2020; pour la moitié de ceux-ci, il constitue même l'axe principal. En témoignent les projets de création d'écoles de cinéma ou de structuration de formations muséales et patrimoniales.

Sénégal :

Former aux métiers de l'audiovisuel (postproduction)

FEXTE : 500 000 € | Novembre 2020

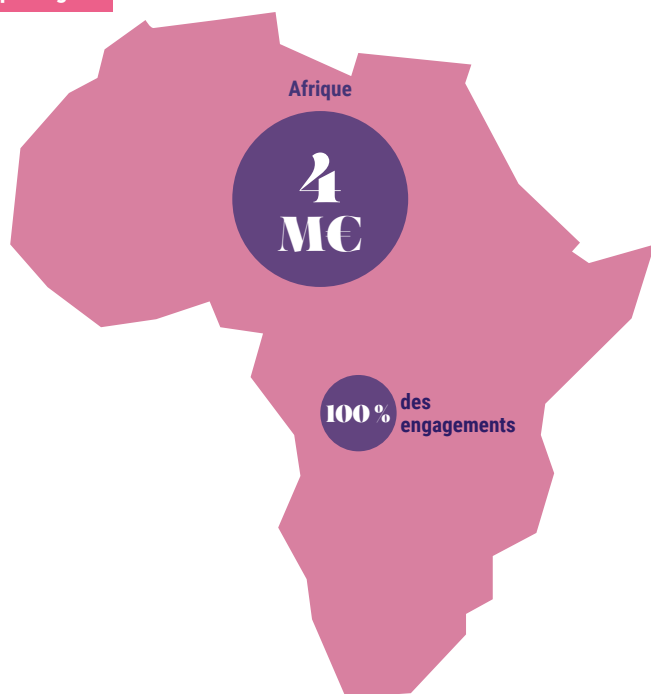


À travers la mise en place d'un centre de formation aux métiers de la postproduction (montage image, montage son, mixage, étalonnage), le projet vise à assurer la professionnalisation de la production d'image et de son en Afrique de l'Ouest. Cette formation est accueillie par le Centre Yennenga, fondé par le réalisateur Alain Gomis. Elle permettra de former 24 étudiants par an, tout en proposant des stations de postproduction équipées au service de l'écosystème audiovisuel sénégalais. Cet appui mobilise l'expertise de l'école de cinéma française la CinéFabrique, installée au cœur de l'université Lyon 2, qui développe une pédagogie expérimentale et innovante permettant aux élèves d'acquérir un bagage technique et pratique facilitant leur insertion professionnelle.

Soutien à l'entrepreneuriat culturel

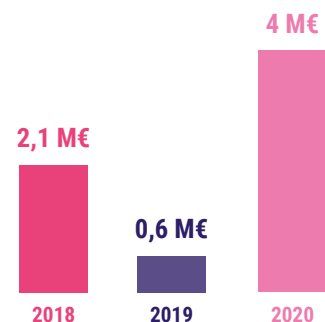
Le secteur des ICC a un rôle clé à jouer en matière d'accès à l'emploi: il favorise en effet l'inclusion des groupes sociaux et des catégories d'individus les plus vulnérables. L'entrepreneuriat créatif, dynamisé par le numérique qui a profondément bouleversé les modes de production, de diffusion et de consommation de la culture, est cependant souvent freiné par des problématiques d'accès aux financements. Pour soutenir l'entrepreneuriat culturel, l'AFD appuie des dispositifs de soutien direct aux entrepreneurs du secteur, tout en incitant les banques et les fonds de financement à investir dans ce domaine encore largement délaissé.

Répartition par région

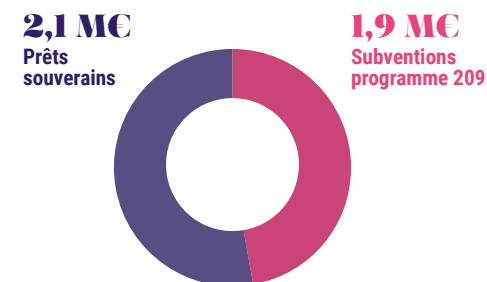


4 M€ engagés dans le secteur en 2020

Évolution des engagements



Répartition par outil financier



Afrique de l'Est : Heva Fund

Composante du projet « Innovative Financing Initiative for Culture » (IFIC) : 1,5 M€
Fonds délégués de l'Union européenne | Janvier 2020



Financé par la Commission européenne, et mis en place par l'AFD, ce projet abonde le fonds de financement kenyan Heva Fund, dédié au soutien de l'économie créative en Afrique de l'Est. L'action conjointe UE-AFD fournit une assistance financière et technique aux entrepreneurs de la région, sélectionnés par un appel à candidatures, afin de soutenir la croissance de leur projet culturel et créatif. Sur le long terme, ce projet vise également à appuyer les politiques publiques au Kenya en faveur du secteur des ICC. Plusieurs études sur l'impact de la pandémie du Covid-19 dans le secteur seront également publiées.

Afrique : Saison Africa 2020

Subvention : 1,5 M€ | Janvier 2020

L'AFD contribue à la Saison Africa 2020 en finançant 20 projets culturels et/ou scientifiques portés par des structures africaines en collaboration avec des structures françaises, ainsi qu'un programme de volontariat international pour 11 jeunes Africains. Le projet vise la valorisation et le renforcement d'une offre culturelle de qualité, porteuse des thématiques essentielles du développement durable. L'appui de l'AFD permet notamment de soutenir la sensibilisation et l'éducation au développement durable par le prisme des ICC tout en promouvant un objectif de partage Sud-Sud et Sud-Nord.

Pour un monde en commun

L'Agence française de développement (AFD) met en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 4000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.



www.afd.fr

Twitter : @AFD_France - Facebook : AFDOfficiel - Instagram : afd_france

5, rue Roland-Barthes - 75598 Paris cedex 12 - France

Tél. : +33 1 53 44 31 31